

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
30 juin 2006
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 30 juin 2006, adressée à la Présidente
du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

Me référant aux résolutions 1575 (2004) et 1639 (2005) du Conseil de sécurité, en date du 22 novembre 2004 et du 21 novembre 2005 respectivement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre que le Secrétaire général et Haut Représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune m'a adressée le 22 juin 2006 afin de transmettre le rapport sur les activités de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (EUFOR) pour la période allant du 1^{er} mars au 31 mai 2006.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. **Annan**



Annexe

**Lettre datée du 22 juin 2006, adressée au Secrétaire
général de l'Organisation des Nations Unies par le Secrétaire
général du Conseil de l'Union européenne**

En application des dispositions des résolutions 1575 (2004) et 1639 (2005) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le sixième rapport trimestriel sur les activités de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (EUFOR) pour la période allant du 1^{er} mars au 31 mai 2006. Je vous serais obligé de bien vouloir transmettre ce rapport au Président du Conseil de sécurité.

(Signé) Javier Solana

Pièce jointe

Rapport du Secrétaire général et Haut Représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune sur les activités de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine

Introduction

1. Le présent rapport porte sur la période allant du 1^{er} mars au 31 mai 2006.
2. Dans ses résolutions 1575 (2004) et 1639 (2005), le Conseil de sécurité a prié les États Membres, agissant par l'intermédiaire de l'Union européenne ou en coopération avec elle, de lui faire rapport, par les voies appropriées, tous les trois mois au moins, sur les activités de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (EUFOR). Le présent document est le sixième rapport ainsi soumis au Conseil.

Contexte politique

3. Au cours de la période considérée, la situation politique générale et la situation en matière de sécurité en Bosnie-Herzégovine est restée stable et inchangée.
4. Les débats sur la réforme constitutionnelle se poursuivent. En mars, les dirigeants des partis politiques ont conclu un accord politique historique qui vise à rationaliser la présidence collégiale de la Bosnie-Herzégovine, à donner plus de pouvoirs au Conseil des ministres et à rendre le Parlement plus efficace. Toutefois, le projet de réforme constitutionnelle, sur lequel la Chambre des représentants s'est prononcée le 26 avril, n'a pas obtenu la majorité des deux tiers requise.
5. Concernant la restructuration de la police, le Premier Ministre Dodik de la Republika Srpska a décidé que la Republika Srpska ne participerait plus au Comité directeur de la Direction de la police, si ce n'est à titre d'observateur. On ne sait pas s'il sera possible d'établir un plan de mise en œuvre d'ici à septembre, comme cela était prévu.
6. La Bosnie-Herzégovine progresse notablement dans ses négociations avec l'Union européenne concernant un accord de stabilisation et d'association. La Commission européenne continue de suivre les progrès de la Bosnie-Herzégovine vis-à-vis des conditions posées dans le cadre de l'accord de stabilisation et d'association, notamment la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et la restructuration de la police.

Activités de l'EUFOR¹

7. L'EUFOR comprend actuellement quelque 6 000 personnes déployées en trois forces opérationnelles multinationales sur l'ensemble du territoire de la Bosnie-

¹ L'EUFOR compte actuellement quelque 6 100 soldats venus des pays suivants : Albanie, Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chili, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Maroc, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie. Chypre et Malte contribuent également au financement des frais communs et l'ex-République yougoslave de Macédoine y contribuera à partir du 6 juillet.

Herzégovine. Elle poursuit ses opérations conformément à son mandat, qui lui assigne un rôle de dissuasion lui permettant de s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en vertu des annexes 1A et 2 de l'Accord-cadre général pour la paix et de contribuer à l'existence d'un climat de sûreté et de sécurité.

8. Pendant la période considérée, l'EUFOR a principalement apporté une aide aux autorités locales. Elle a mené des opérations ciblées en coopération avec les autorités locales et la police et appuyé des opérations dirigées par eux. Plusieurs opérations de l'EUFOR ont visé avec succès les milieux du crime organisé, en particulier l'exploitation illégale des forêts et le trafic de carburant. Les activités de liaison périodiques se poursuivent avec la police et les autres organismes chargés de l'application des lois, notamment le service de la surveillance des frontières et l'administration des impôts indirects.

9. L'EUFOR poursuit ses activités de collecte d'armes, aidée en cela par une campagne d'information efficace et par une coopération fructueuse avec la police locale. Pendant la période considérée, 1 129 armes, 90 989 cartouches et 1 570 grenades à main et mines ont été collectées. L'EUFOR continue également à rechercher les surplus d'armes et les dépôts d'armes dangereux, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les autorités locales. Avec le PNUD, elle a conseillé les intéressés et supervisé la neutralisation de plus de 14 000 obus de mortier, 700 mines antichar et des milliers de cartouches entreposés dans l'usine de Vitezit, qui posaient un danger pour la population locale et risquaient d'être dérobés.

10. L'EUFOR continue de jouer un rôle majeur dans le cadre de la politique globale de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine et coopère étroitement avec le Représentant spécial de l'Union européenne et la mission de police de l'Union européenne. Elle continue également de coopérer étroitement avec le quartier général de l'OTAN à Sarajevo.

Perspectives

11. La situation en matière de sécurité devrait rester stable. L'EUFOR continuera à mener des activités de même type, en coopération étroite avec les autorités locales et dans le cadre de la politique globale de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine.

12. La campagne pré-électorale a commencé dans la perspective des élections générales du 1^{er} octobre.